

**Réunion de Comité de pilotage**  
**Document Unique de Gestion (DUG) de l'Île de Groix :**  
**Site Natura 2000 « Île de Groix » (*site FR5300031*) et**  
**Site du Conservatoire du littoral « Côte sauvage de Groix »**  
***Compte rendu de la réunion du mercredi 9 juin 2021***

Le mercredi 9 juin 2021, le Comité de pilotage du Document Unique de Gestion (DUG) de l'Île de Groix s'est réuni à la salle communale des Fêtes de Groix de 9h30 à 12h30.

**Etaient présents (ou en visioconférence) :**

ALLIGAND Gurvan	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan - DML/ Chef de projet EMR
BADOUEL Charlotte	:	Comité Régional de la Conchyliculture (CRC)/ Chargée de mission
BASCK Stéphane	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan/ Responsable du service technique
BILLARD Martine	:	Etat-Major de la zone Terre-Nord-Ouest
BIHAN Thierry	:	Commune de Groix/ Adjoint au Maire de Groix
CASABONNET Hugues	:	Office Français de la Biodiversité (OFB)/ Chargé de mission pour le site Natura 2000 (volet marin)
CHIRON Thomas	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission Planification et gestion des espaces maritimes & Projet de territoire
COUTURIER Matthieu	:	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan/ Chargé de mission biodiversité
DESDOIGTS Jean-Yves	:	Association Bretagne Vivante
DOUESNARD Morgane	:	Commune de Groix/ Directrice Générale des Services
DURUP Etienne	:	Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers (FNPP)/ Correspondant AUMIG
EVEN Jérôme	:	GNT collectif Groix nature
FILLAN Martin	:	Association Bretagne Vivante/ Acteur bénévole
HUET Frédérique	:	Lorient Agglomération/ Responsable Unité Nature et Biodiversité
LECERF Sophie	:	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM)/ Chargée de mission
LE HYARIC Pauline	:	Réserve Naturelle Nationale de Groix
LERCULEY André	:	Union des Associations de Navigateurs (UNAN) du Morbihan
MANELPHE Jean	:	Lorient Agglomération/ Chargé de mission pour le site Natura 2000 (volet terrestre)
MARGER Mathias	:	Conseil Régional de Bretagne/ Chargé de mission
MATHIEU Jean-Pierre	:	Association des Usagers de la Mer de l'Île de Groix (AUMIG)
NOULIN Alice	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne)/ Chargé de mission/ Adjointe à la Cheffe du Service Patrimoine naturel
OLLIVIER Sophie	:	Préfecture maritime de l'Atlantique, Division action de l'Etat en mer - Bureau environnement marin
PAILLAT Gilles	:	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Bretagne)/ Chargé de mission
PRESSOIR Olivier	:	Société de Chasse de Groix/ Président

QUENTEL Armand	:	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) du Morbihan/ Elu, référent environnement
RIALLIN Stéphane	:	Conservatoire du littoral, Délégation Bretagne/ Chargé de mission
RICHARD Magali	:	SG Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) du Morbihan
ROPERHE Stéphane	:	Association des Usagers de la Mer de l'Île de Groix (AUMIG)
TRIFAUULT Léa	:	Réserve Naturelle Nationale de Groix, RNN François Le Bail/ Conservatrice de la Réserve
VANSTEENBERGHE Cécile	:	Réserve Naturelle Nationale de Groix
YVON Dominique	:	Président du Comité de pilotage, Maire de Groix

**Etaient excusés :**

BIZZOZERO Lucie	:	IFREMER Laboratoire Environnement Ressources Morbihan Pays de la Loire (LERMPL)/ Correspondante DCE Loire-Bretagne
BOUTELOUP Hélène	:	Agence d'Urbanisme, de Développement économique et technopole du pays de Lorient (Audélor)/ Chargée d'études Paysages et milieux naturels
GAUTIER Sébastien	:	Office Français de la Biodiversité (OFB)/ Référent thématique Biodiversité Terrestre
HARDEGEN Marion	:	Conservatoire Botanique National de Brest/ Déléguée régionale de l'Antenne Bretagne
LEBEAU Florian	:	Conseil Régional de Bretagne/ Chef du service Patrimoine naturel et biodiversité
ROMAGNE Leslie	:	EARL LJR « Les Moules de Groix »
YVON Ludovic	:	Commune de Groix/ Responsable du Service Espaces naturels

## 1. Introduction de la réunion

Dominique YVON, Maire de Groix et Président du Comité de pilotage, ouvre la séance à 9h45 et remercie l'ensemble des (31) personnes, présentes dans la salle ou en lien par visioconférence, participant à la première réunion du Comité de pilotage du Document Unique de Gestion (DUG) pour l'Île de Groix.

Armand QUENTEL, élu référent « environnement » au Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CDPMEM) du Morbihan, tient à intervenir pour faire part des réserves du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Bretagne concernant la terminologie de « Document Unique de Gestion » utilisée pour le DUG de Groix.

Cette terminologie semble notamment inadaptée aux mesures du DUG relatives à la pêche professionnelle, le terme général de « gestion » ne faisant pas la différence entre « gestion environnementale » et « gestion des ressources halieutiques ». Le CRPMEM lui préférerait donc le terme de « gestion environnementale ». La requête du CRPMEM va être remontée aux services de l'Etat.

Il est rappelé que la terminologie de « Document Unique de Gestion » est arrêtée au niveau national pour les documents *regroupant un Document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) et un Plan de gestion du Conservatoire du littoral*.

Il est précisé également que le DUG de Groix comporte des mesures environnementales pour préserver les milieux terrestres et marins, *mais également des mesures concernant la valorisation des patrimoines géologique, historique et culturel de l'île*.

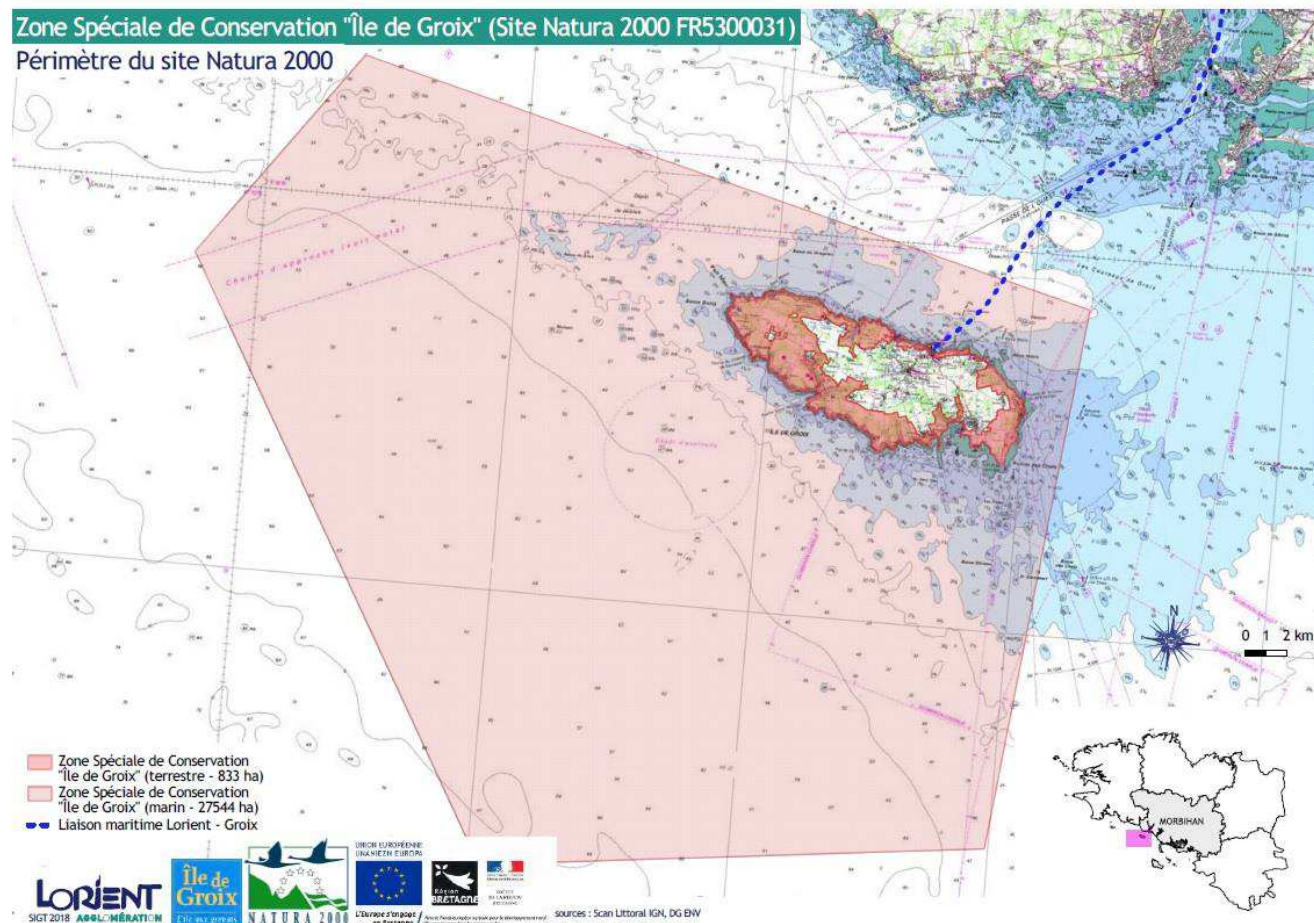
Jean MANELPHE, Chargé de mission pour le volet terrestre du site Natura 2000, rappelle que le « Document Unique de Gestion » est un document élaboré pour 2 sites :

- **le site Natura 2000 « Île de Groix »**, avec 2 opérateurs pour ce site : Lorient Agglomération pour la partie terrestre du site (837 ha), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la partie marine (27 500 ha).

- le site propriété du Conservatoire du littoral (260 ha) « Côte sauvage de Groix », avec 2 gestionnaires pour ce site : la commune de Groix et l'Association « Bretagne Vivante » pour la zone classée en Réserve Naturelle Nationale (RNN) (98 ha, avec un projet d'extension en cours).

*NB : le contexte sanitaire en 2020 n'a pas permis une mise en œuvre optimale des mesures du Document Unique de Gestion.*

## Périmètre du site Natura 2000



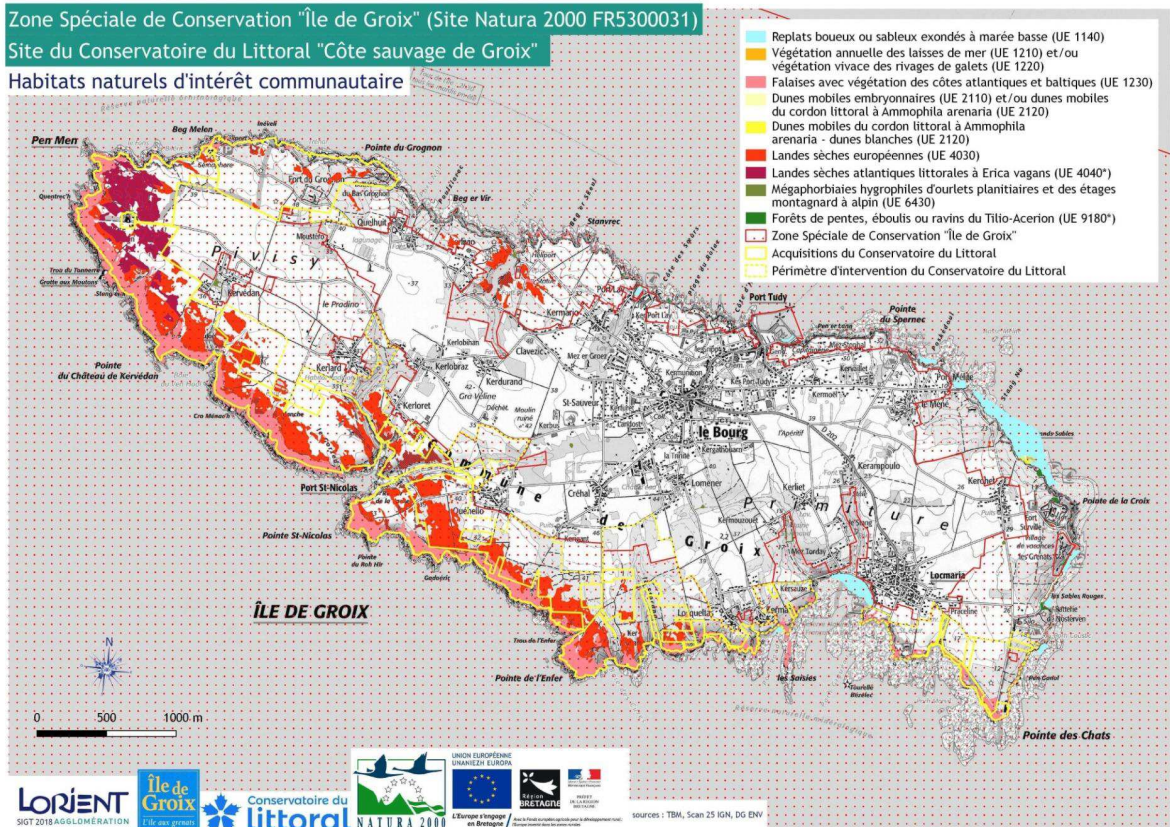
## 2. Partie terrestre du site Natura 2000

### 2.1. Animation par l'opérateur Natura 2000 Lorient Agglomération (cf. diaporama joint)

*NB : en 2020, Jean MANELPHE a réparti son temps de chargé de mission Natura 2000 entre le présent site de l'Île de Groix (53 %) et le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » (47 %).*

Jean MANELPHE rappelle que la partie terrestre du site Natura 2000 « Île de Groix » comporte 10 habitats naturels (cf. carte ci-après), 2 espèces végétales et 2 espèces animales d'intérêt européen.

# Habitats naturels terrestres d'intérêt européen de Groix



## Les zones de protection terrestres à Groix : RNN, Site du Conservatoire du littoral, Site Natura 2000



Jean MANELPHE présente, en se référant aux mesures du DUG de Groix, le bilan 2019-2020 et les perspectives d'actions 2021 de l'opérateur Natura 2000 Lorient Agglomération.

## 2.1.1. Animation 2019-2020

### 2.1.1.1. Gouvernance et Communication

❖ **Mesure GOUV3-2 du DUG : Mettre à jour le Document d'Objectifs et le Plan de gestion du Conservatoire du littoral et notamment les tableaux de bord et les mesures.**

→ Mise à jour du Document d'Objectifs Natura 2000 en intégrant les demandes de modifications des organismes relecteurs consultés (relayées par la Préfecture maritime de l'Atlantique) et en intégrant les tableaux de bord de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en vue de l'approbation finale du DUG de Groix par les Services de l'Etat.

→ Approbation du DUG de Groix par arrêté inter-préfectoral du 8 janvier 2021.

❖ **Rappel 1er Document d'Objectifs Natura 2000 de Groix (2004 à 2018).**

→ Etudes et travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération : 250 125 euros TTC (frais d'animation non compris), dont 70 % de subventions.

❖ **Mesure CS1-3A : Concevoir et développer des outils papier de communication/sensibilisation. Synthèse illustrée du document unique de gestion (DOCOB et plan de gestion du Conservatoire du littoral).**

→ Réalisation (entre début 2019 et mi-2020) d'une synthèse pédagogique du DUG de Groix (44 pages, pour un DUG comportant 552 pages).

Encadrement des missions d'un rédacteur puis d'une graphiste.

❖ **Mesure GOUV3 : Assurer l'animation du site Natura 2000 et des terrains du Conservatoire du littoral.**

→ Travail de réflexion sur la répartition des tâches par mesure (105 mesures) du DUG entre Lorient Agglomération et l'OFB pour l'animation du site Natura 2000.

### 2.1.1.2. Contrats Natura 2000

❖ **Mesure GOUV3-8 : Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et du Plan de gestion du Conservatoire du littoral.**

→ L'assistance par le chargé de mission Natura 2000 comprend la définition du projet en collaboration avec le porteur potentiel, les visites nécessaires sur le site concerné, l'aide au montage du dossier de demande de subventions, l'appui pour la demande de versement des aides et le suivi du bon déroulement du projet.

❖ **Mesure TER5-1 : Intervenir pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes.**

→ Préparation avec la commune d'un projet en 2019 sur 2 secteurs d'intervention en situation de falaises : Griffes de sorcière à Stang er Marc'h et Herbe de la Pampa à la Pointe de la Croix.

Marché au final déclaré infructueux par la mairie pour un coût paraissant bien supérieur à l'estimation.

→ Nouveau projet construit avec le Conservatoire du littoral en 2020 : Griffes de sorcière à Stang er Marc'h (cf. photo ci-après).

Projet validé par l'Etat. Intervention sur 3 ans (2021-2023) pour un coût global d'environ 13 000 euros TTC, financée à 100 % sur fonds FEADER et Etat.

## Station de Griffes de sorcière en falaise à Stang er Marc'h



(Photo .I. MANFI PHF)

### ❖ **Mesure TER3-2 : Gérer par la fauche ou le pâturage les landes littorales en voie d'enfrichement.**

→ Participation au montage d'un projet d'acquisition par la Commune d'un matériel de gestion adapté (broyeur-exportateur) pour les landes littorales, en vue de la mise en place de contrats Natura 2000.

### **2.1.1.3. Evaluations d'incidences Natura 2000**

#### ❖ **Mesures GOUV1-1 et GOUV1-3 : Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation. Étudier les effets cumulés des activités et travaux sur les espaces naturels.**

L'assistance par le chargé de mission Natura 2000 consiste à échanger avec les porteurs de projets (sensibilisation à la protection des habitats naturels et des espèces) et à leur apporter une aide pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 de leur projet (recommandations à respecter, modification du projet le cas échéant). Prêt des expositions et vidéos Natura 2000 à toute structure demandeuse organisatrice de manifestations.

*Examen des projets en concertation avec les acteurs locaux : RNN, Service Espaces Naturels communal, Conservatoire du littoral, OFB le cas échéant.*

→ 7 projets examinés en 2019 :

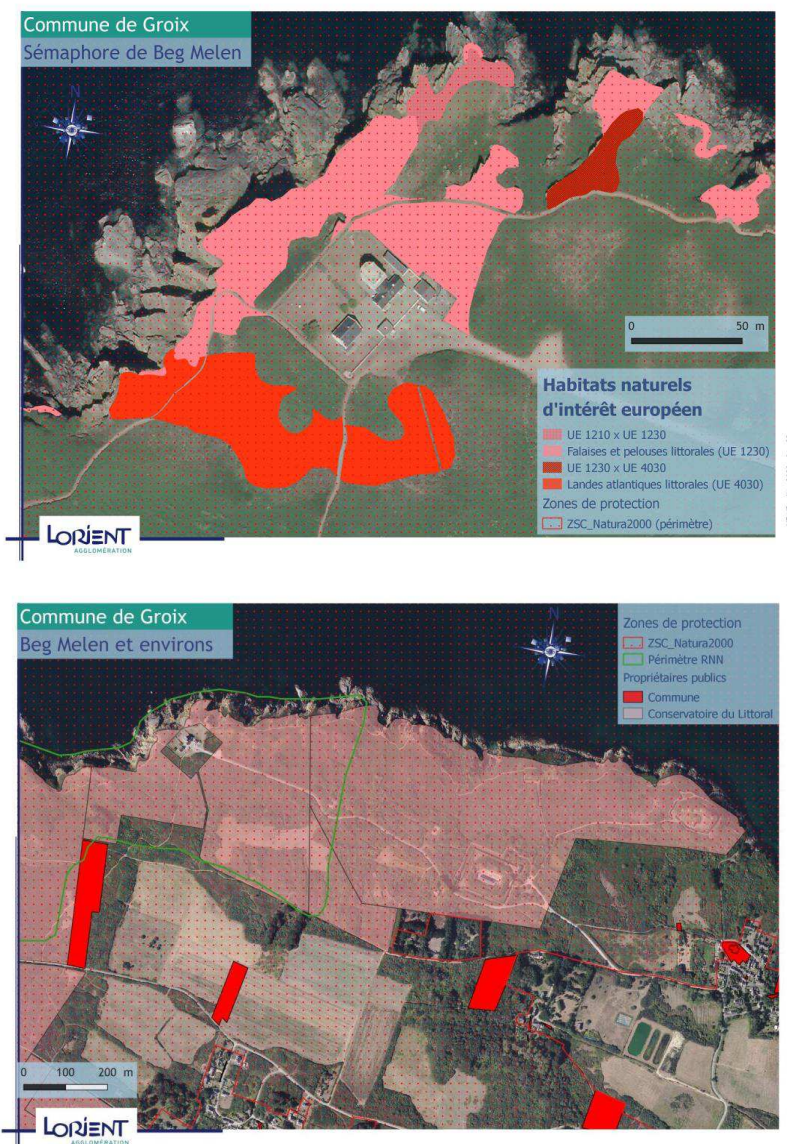
- 4 concernant des manifestations : la Groisillonne, le Trail des marathoniers, tournage d'un long-métrage (Pen Men et Grands Sables, Willow film), prises de vues pour le Festival Photo de La Gacilly.

- 3 concernant des travaux : ZMEL de Groix (zones de mouillage, analyse conjointe avec l'OFB), démolition du local DGPS du Phare de Pen Men, projet de défrichage sur terrain privé à Kermario.

→ 9 projets examinés en 2020 :

- 4 concernant des manifestations : la Groisillonne, opération de parachutage sur la plage des Grands Sables (ALFUSCO), projet de croisière en Bretagne (Compagnie du Ponant, analyse conjointe avec l'OFB), tournage d'une émission TV (Pen Men, Des racines et des ailes, France 3).

- 5 concernant des travaux : sémaphore de Beg Melen (2 projets : 1/ escalier en crinoline, 2/ portail d'accès et clôture périmétrique ; cf. ex. cartes jointes), installation d'un capteur de vent (Phare de Pen Men), projet de réaménagement de la déchetterie de Kerbus (Lorient Agglomération), enlèvement d'une armoire de répartition électrique (ENEDIS, Locmaria).



→ Mise en place d'un tableau de recensement des études d'incidences Natura 2000 : tenue d'un tableau de bord général et enregistrement des données SIG des manifestations.

#### 2.1.1.4. Suivis écologiques

Ces suivis sont confiés par Lorient Agglomération à un prestataire, via une consultation. Les suivis rapportés ci-dessous ont été réalisés par l'association Bretagne Vivante.

❖ **Mesure AC5-3A : Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion.**

→ Suivis botaniques d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (2019-2022) :

- Suivi des pelouses littorales : sur le site de la Pointe de l'Enfer (mise en défens par restauration passive ou mesures de restauration active) et sur le site de Stang er Marc'h (éradication de Griffes de sorcière).

## Suivi botanique en pelouse littorale à la Pointe de l'Enfer



(Photo Bretagne Vivante)

. Trou de l'Enfer (2019 et 2020) : recolonisation progressive mais lente par les espèces caractéristiques des pelouses littorales. Le mode de gestion par restauration passive s'avère efficace et peu onéreux.

. Stang er Marc'h (2019 et 2020) : recolonisation par les espèces caractéristiques des pelouses littorales. La Griffes de sorcière reste cependant présente et une intervention annuelle de contrôle des repousses est réalisée par la commune.

- Suivi de la lande à Bruyère vagabonde : site de la Pointe de Pen Men (entretien par fauche régulière).

. Pointe de Pen Men (2019) : l'effet positif espéré de la suppression partielle du bois de pins maritimes sur le développement des bruyères n'est pas probant : les ajoncs repoussent malgré une plus forte exposition aux embruns, la présence du bois de pins se fait donc encore ressentir.

La Bruyère vagabonde semble mieux résister que la Bruyère cendrée au développement de l'Ajonc d'Europe. La fauche régulière de la lande semble bien être favorable aux deux bruyères. Une opération de roulage de Fougère aigle serait nécessaire en certains endroits.

Pour limiter le développement des ajoncs et des fougères, il conviendrait d'améliorer le volet exportation des produits de fauche par l'acquisition d'un matériel adapté (broyeur-exportateur).

❖ **Mesure AC5-6A : Suivre le statut des espèces végétales d'intérêt communautaire/ L'Oseille ou Patience des rochers (*Rumex rupestris*).**

→ Inventaire Oseille ou Patience des rochers (2020) : espèce protégée au niveau national et vulnérable au niveau mondial (*photo ci-dessous*). 13 stations répertoriées à Groix, 112 pieds.



(Photo Bretagne Vivante)





Depuis l'inventaire de 2012 (87 pieds sur 10 stations), le nombre de stations est en très légère augmentation, les effectifs sont aussi en progression.

La population groisillonne de *Rumex rupestris* ne semble pas menacée à court terme. Cependant, le petit nombre de stations et le faible effectif global rendent l'espèce vulnérable à des perturbations de milieu ou des atteintes accidentelles.

Une seule station (9 : Baie de Ven Hoal) subit actuellement une atteinte du fait du développement de la Fougère aigle.

#### 2.1.1.5. Communication/ Sensibilisation

❖ **Mesure CS1-3 : Concevoir et développer des outils papier de communication/sensibilisation.**

→ Mise à jour et réédition (2019) des plaquettes de sensibilisation du public pour diffusion lors des manifestations et aux porteurs de projets lors des évaluations d'incidences Natura 2000.

❖ **Mesure GOUV2 : Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques.**

**et Mesure TER 9-1 : Étudier l'opportunité d'étendre le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale pour y inclure les habitats d'intérêt communautaire à fort enjeu de conservation.**

→ Participation aux réunions de la RNN (7 réunions en 2019, 3 en 2020) : comité consultatif, conseil scientifique, comité de pilotage et ateliers liés au projet d'extension.

Présentation de l'exposition de la RNN (le patrimoine de la réserve et le projet d'extension) à la Maison de l'Agglomération (été 2020).

❖ **Mesure CS2-8 : Associer les acteurs du tourisme à la promotion des enjeux.**

→ Participation à l'enquête de la Compagnie Océane (biodiversité des îles et sensibilisation des passagers), menée par des étudiants de l'UBO Brest.

## 2.1.2. Animation 2021

### 2.1.2.1. Contrats Natura 2000

❖ **Mesure GOUV3-8 : Rechercher et accompagner les porteurs de projets pour mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et du Plan de gestion du Conservatoire du littoral.**

→ Accompagnement des porteurs de projets pour des contrats Natura 2000.

❖ **Mesure TER3-2 : Gérer par la fauche ou le pâturage les landes littorales en voie d'enfrichement.**

→ Projet d'entretien pérenne des landes littorales non climaciques, en moyen ou mauvais état de conservation. Les produits du broyage, sources de matière organique puis minérale, sont exportés afin d'éviter l'eutrophisation de l'habitat et la banalisation de sa flore spécifique, et pourraient faire l'objet d'une valorisation (maraîchage...).

NB : les landes « climaciques », stables parce que soumises à de fortes contraintes écologiques (exposition au vent et aux embruns), nécessitent une surveillance malgré tout pour éviter leur dégradation.

Léa TRIFAULT, Conservatrice de la RNN, rapporte le souhait de la RNN de mener une action de gestion (avec exportation) des landes à Pen Men dès l'automne 2021.

Olivier PRESSOIR (Société de Chasse de Groix) souhaite connaître la destination potentielle du broyat de landes. Jean MANELPHE indique qu'il pourrait être valorisé par le maraîchage et/ou par le Conservatoire du littoral, propriétaire du foncier, dans le cadre de ses travaux.

❖ **Mesure TER5-1 : Intervenir pour éradiquer ou maîtriser les espèces végétales exotiques envahissantes.**

→ Première année d'intervention Griffes de sorcière/ Stang er Marc'h (contrat 2021-2023).

→ Réflexion sur la faisabilité d'un projet d'intervention Herbe de la Pampa/ Pointe de la Croix.

#### Station d'Herbe de la Pampa en falaise à la Pointe de la Croix



(Photo J. MANELPHE)

❖ **Mesure TER2-1 : Mener les études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation.**

→ Etat des lieux des aménagements de mise en défens des habitats littoraux (diagnostic à faire avec les partenaires et les associations locales).

### 2.1.2.2. Suivis écologiques

Les différents suivis évoqués ici sont confiés par Lorient Agglomération à un prestataire, via une consultation publique.

❖ **Mesure AC5-3A : Suivis de l'état de conservation et de l'efficacité des mesures de gestion.**

→ Poursuite des suivis botaniques d'évaluation de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (landes et pelouses littorales).

❖ **Mesure AC5-3B : Suivi de l'état de conservation des espèces végétales remarquables caractéristiques des pelouses littorales.**

→ Suivi de l'état de conservation de la Cuscute de Godron (*Cuscuta planiflora* var. *godronii*) et du Plantain caréné (*Plantago holosteum* var. *holosteum*). Report du suivi de la Carotte de Gadeceau (*Daucus carota* subsp. *Gadecaei*) pour laquelle subsistent des difficultés d'identification.

❖ **Mesure AC5-6B : Suivre le statut des espèces végétales d'intérêt communautaire.**

→ Suivre le statut du Trichomanès remarquable (*Vandenboschia speciosa*).

❖ **Mesures AC5-9 : Réaliser une cartographie opérationnelle des espèces végétales exotiques envahissantes, et TER5 : Limiter le développement des espèces végétales exotiques envahissantes.**

→ Mise au point d'un outil cartographique par Lorient Agglomération d'aide à la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (2021-2022) : aide à la priorisation des interventions et à la réalisation des bilans.

❖ **Mesure AC5-11 : Développer les observatoires photographiques et vidéos des milieux naturels.**

→ Suivi photographique aérien quinquennal en 2022.

### 2.1.2.3. Gouvernance et Communication

Jean MANELPHE rappelle les autres rôles inhérents à l'animation Natura 2000 :

- Etablissement des prévisions budgétaires des actions.
- Demandes de subventions et de versement d'aides.
- Préparation, organisation, animation et comptes rendus des réunions.
- Tenue des tableaux de bord de suivi des actions (contrats, EIN2000, suivis écologiques, subventions...).
- Production du bilan annuel d'activités et du bilan financier.

❖ **Mesures GOUV1-1 et GOUV1-3 : Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation, Étudier les effets cumulés des activités et travaux sur les espaces naturels.**

→ Poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets pour des Evaluations d'incidences Natura 2000. *En concertation avec les acteurs locaux : RNN, Service Espaces Naturels communal, Conservatoire du littoral.*

→ Tenue d'un tableau de bord général des EIN2000 et enregistrement des données SIG des manifestations.

❖ **Mesure GOUV3-4 : Organiser les réunions nécessaires à la gouvernance du site.**

→ Analyse préalable, proposition de Groupes de travail : cf. les quatre mesures à suivre.

- ❖ **Mesure CS1-1 : Définir un plan de communication conjointement avec les partenaires.**
  - Elaboration d'un plan de communication commun (2021-2022).
- ❖ **Mesure CS1-2 : Promouvoir les outils contractuels Natura 2000.**
  - Promotion de la Charte Natura 2000.
- ❖ **Mesure GOUV2-2 : Intégrer les enjeux Natura 2000 et du Conservatoire du littoral dans les plans d'intervention POLMAR et INFRA POLMAR.**
  - Porter à connaissance des enjeux Natura 2000/ plan POLMAR.
- ❖ **Mesure AC5-2A : Etude de l'impact de l'Hyponomeute sur la Bruyère vagabonde (cf. adulte et chenilles sur bruyère ci-dessous).**



(Photos Bretagne Vivante)

- ❖ **Mesure CS1-4 : Développer des outils audio-visuels de communication/sensibilisation.**
  - Mise à jour, promotion, développement des outils de communication : film Natura 2000, site Natura 2000 dédié à Groix : <http://groix.n2000.fr/...>

## 2.2. Actions des Gestionnaires pour les milieux naturels/ RNN et Commune (cf. diaporamas joints)

### 2.2.1. Actions menées par le Service Espaces Naturels de la commune de Groix

En l'absence de Ludovic YVON, Responsable du Service Espaces naturels de Groix, excusé, Stéphane RIALLIN, Chargé de mission au Conservatoire du littoral, rapporte à l'aide d'illustrations l'ensemble des actions menées par le service communal pour l'Île de Groix (cf. carte Natura 2000 et photos ci-après).

Dominique YVON, Maire de Groix, remercie Ludovic YVON et son équipe pour tout l'important travail accompli, et précise que le Service Espaces naturels compte actuellement 5 personnes et qu'un projet de CDI est prévu début 2022. Il escompte, par ailleurs, un engagement de l'Etat aux côtés de la commune pour l'aider à faire fonctionner son équipe.

### Actions de gestion du Service Espaces Naturels de Groix



❖ Entretien des sentiers côtiers. Entretien des chemins (cyclables et pédestres) et des sites touristiques (débranchement, épaveuse, tracteurs).



*Entretien du sentier côtier (de gauche à droite : photos avant-après)*

❖ Ouverture de nouveaux chemins, défrichage de douves ou de pare-feux.

*(Photos Ludovic YVON)*



*Entretien des douves du Haut-Grognon (de gauche à droite : photos avant-après)*

❖ Pose/ réparation d'aménagements (barrières pivotantes, chicanes vélos, escaliers, passerelles, potelets...). Entretien des pierres signalétiques et directionnelles.



*Pose, réparation de mobilier (de gauche à droite : photos avant-après)*

❖ Réfection de routes ou empierrement de parkings.

*(Photos Ludovic YVON)*



- ❖ Arrachage d'espèces végétales invasives (Griffe de sorcière, Herbe de la Pampa, Baccharis, Renouée du Japon...).



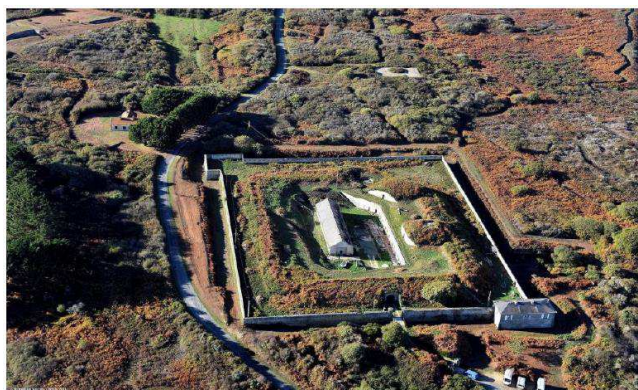
(Photo Ludovic YVON)

*Arrachage d'Herbe de la Pampa au tractopelle*

- ❖ Entretien des mégalithes, aires de pique-nique et sites touristiques.



(Photos Conservatoire du littoral)



*Fort du Haut-Grognon*

- ❖ Ramassage et évacuation des macrodéchets.



(Photos Ludovic YVON)

- ❖ Actions de Police de l'Environnement aux côtés de la RNN.

*Cf. présentation à suivre des actions de la RNN.*



## 2.2.2. Actions menées par la Réserve Naturelle Nationale et l'association Bretagne Vivante

Léa TRIFAULT, Conservatrice de la RNN François Le Bail, présente le bilan et les perspectives d'actions de la Réserve Naturelle Nationale de Groix. Le détail complet des actions, une trentaine au total (actions RNN et prestations Bretagne Vivante), est fourni dans le diaporama ci-joint.

Léa TRIFAULT revient sur quelques-unes des actions marquantes de la période 2019-2021 :

### ❖ **Projet d'extension de la réserve naturelle (mesures GOUV1-1 et GOUV 1-2).**

→ La période 2019-2021 aura vu la tenue d'ateliers publics, de réunions de concertation (chasseurs, cavaliers), la réalisation d'une enquête socio-anthropologique, la tenue de réunions de travail (Direction Régionale de l'Environnement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Préfecture maritime) et d'échanges scientifiques (RNN, Conseil scientifique de la réserve, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Direction Régionale de l'Environnement et du Logement) sur le périmètre terrestre et l'estran, de nouvelles réunions de concertation (agriculteurs, pêcheurs). La concertation se poursuit en 2022.

L'objectif est d'aboutir à une proposition de périmètre et d'une réglementation précise aux acteurs, en visant la publication courant 2023 d'un décret pour la réserve étendue.

### ❖ **Coordination des services de police (mesure GOUV1-4).**

→ Action initiée et coordonnée par la réserve naturelle depuis 2020. Services concernés : police municipale, brigade autonome de gendarmerie, OFB (2021), Conservatoire du littoral, RNN.



(Photo RNN)

→ Bilan des interventions (circulation à vélo, stationnement vélos, prélèvement matériel géologique, chiens non tenus en laisse) : 2020, 15 infractions (2 missions) ; 2021, 26 infractions (1 mission).

### ❖ **Délocalisation du local technique et fermeture de l'accueil du public (mesure TER-10).**

→ En 2021, la maison de la RNN située au centre-bourg a été fermée pour cause de travaux urgents nécessaires (dégât des eaux, insalubrité). Les locaux administratifs ont été délocalisés à Créhal. Le nouveau site ne permet pas l'accueil du public.

→ Des travaux importants sont à prévoir en 2022, avec la recherche de financements et de partenaires pour pouvoir les réaliser ; une réflexion est également en cours sur un nouveau site (maison des douanes ?) pour l'accueil du public.



*ancien local*

*(Photos RNN)*



*nouveau local  
à Créhal*

#### ❖ Suivis scientifiques (mesures AC5-4 et AC3-2).

→ Suivi de la Grande Nébrie des sables (mesure AC5-4) : cette espèce de coléoptère, dont l'aire géographique nationale a fortement diminué, est suivie depuis 2019 sur les sites des Grands Sables et de Port Mélite. Les effectifs globaux recensés par la RNN en 2019 et 2020 sont respectivement de 250 et 217 individus, représentant la deuxième plus importante station bretonne pour l'espèce après les Glénans.



*(Photo RNN)*

→ Inventaire de l'estran (mesure AC3-2) : un protocole de suivi de la faune et de la flore des estrans rocheux a été mis en place par Christian HILY de Bretagne Vivante. L'inventaire, initié en 2021, a permis d'identifier (opérateurs : RNN et Collectif Grek Nature & Patrimoine) plus de 40 espèces sur les sites de Locmaria et Port Mélite.



(Photo RNN)

❖ **Poursuite des actions de sensibilisation et d'éducation aux milieux naturels (mesures CS2-1, TER10-4, TER10-6, CS1-8, CS2-3, CS2-9).**

→ 2020 : baisse de 40 % de fréquentation aux animations (crise sanitaire). 92 animations en 2019, 61 en 2020.

→ 2020-2021 : création d'une Aire Marine Educative (AME) avec l'école publique de Groix. Mise en place « d'Encas de Nature » : l'objectif est d'aborder des questions liées à la biodiversité « devant un café », et de proposer des actions citoyennes.

→ 2021 : création du « Collectif Grek Nature & Patrimoine » ; consolidation de l'équipe d'animation de la RNN.

→ 2022 : projet de balade connectée.



(Photo RNN)

### 3. Partie terrestre du site : Actions menées par le Conservatoire du littoral (cf. *diaporama joint*)

Stéphane RIALLIN, Chargé de mission au Conservatoire du littoral, présente le bilan et les perspectives d'actions du Conservatoire du littoral à Groix.

❖ **Mesures TER2-1 et TER2-2 : Mener les études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation. Mettre en place des aménagements de maîtrise de la fréquentation.**

❖ **Mesure TER10-1 : Entretien et valoriser le patrimoine bâti du Conservatoire du littoral.**

→ Requalification du site de Pen Men : recul du stationnement, reprise des cheminements, préservation des habitats naturels. Montant des travaux (2022) : 178 400 € TTC. Plan de financement : FEADER au titre des Réserves naturelles : 94 552 € TTC, Cdl : 83 848 € TTC.

Jean-Pierre MATHIEU de l'Association des Usagers de la Mer de l'Île de Groix (AUMIG) s'interroge sur la suppression du parking actuel. Stéphane RIALLIN précise que ce parking sera déplacé près de l'enceinte du phare.



(Photo Conservatoire du littoral)

❖ **Mesure TER10-1 : Entretien et valoriser le patrimoine bâti du Conservatoire du littoral.**

→ Perspective de restauration du Sémaphore du Grognon pour héberger l'association de conservation de l'Abeille noire de Groix. Lancement d'une étude de programmation de travaux en 2021 (10 000 €, budget du Cdl). 2022 : mission de maîtrise d'œuvre puis de travaux, budget prévisionnel 300 000 €.



(Photo Conservatoire du littoral)

→ Partenariat avec la Société « Chien Noir » au Fort du Haut-Grognon.



(Photo Conservatoire du littoral)

Mise à disposition des casemates du Fort du Haut-Grognon et de la maison de gardien à l'entreprise « Chien noir » en contrepartie de travaux de restaurations du bâtiment, de la gestion des parcelles limitrophes et de l'ouverture ponctuelle des lieux au public.

Investissements réalisés par la SARL « Chien noir » : travaux d'un montant global de 151 800 € sur la période 2015-2019, validés par l'Architecte des Bâtiments de France.



(Photos Conservatoire du littoral)

Dominique YVON, Maire de Groix, remercie le Conservatoire du littoral pour son initiative de mise à disposition du site à une entreprise, qui représente actuellement 35 emplois à l'année. Stéphane RIALLIN ajoute que la Société « Chien noir » répond également à des marchés proposés par le Conservatoire du littoral.

→ Restauration du Phare des Chats en gîte patrimonial.



(Photo Conservatoire du littoral)

Travaux engagés en 2019 : 100 000 € sur budget Conservatoire du littoral ; désamiantage, démolitions des garages, curage de l'intérieur du phare, traitement du phare contre les champignons et insectes lignivores.



(Photos Conservatoire du littoral)

Travaux à venir : 350 000 € (280 000 € Conservatoire du littoral, 60 000 € Région, 10 000 € AIP) ; marché de MOE pour les travaux du phare en cours, marché de travaux prévus en 2022.

❖ Mesure TER10-5 : Préserver le patrimoine archéologique.

→ Analyse architecturale et protection du tumulus de la Pointe des Chats détérioré par l'érosion marine et le recul du trait de côte.

Le tumulus a été découvert en 2016 lors d'une opération d'entretien des haies de Tamaris.

Un panneau explicatif, financé par le Conservatoire du littoral, sera prochainement installé.

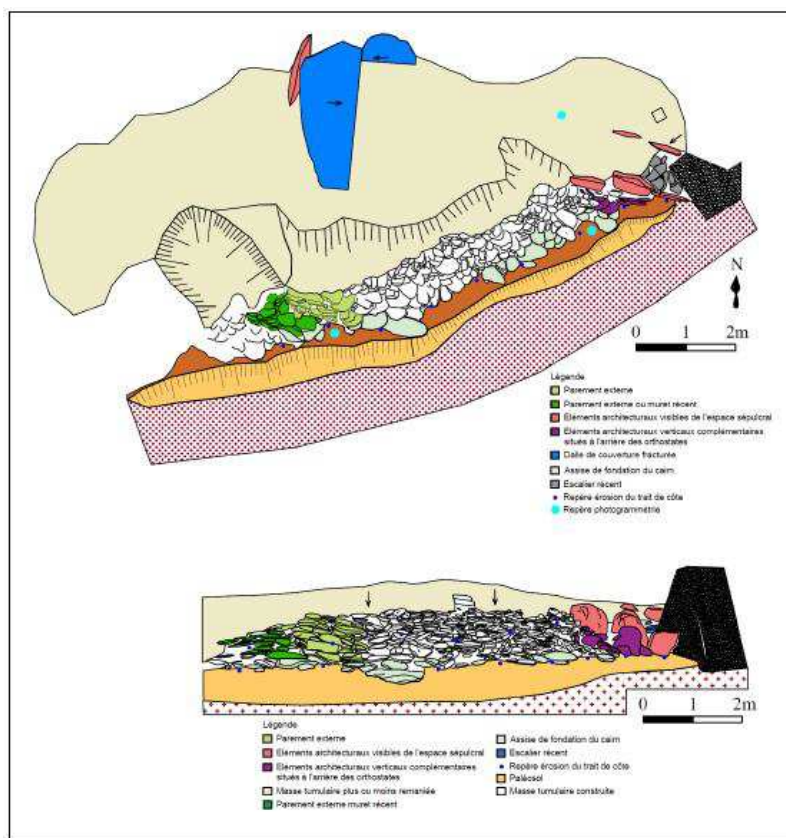


Fig. n° 8 : Plan général et coupe du monument du dolmen de la pointe des Chats.



(Photos Conservatoire du littoral/ RNN)

Fig. n° 16 : Recouvrement de l'ensemble du monument.

## 4. Partie marine du site Natura 2000

### 4.1. Animation par l'opérateur Natura 2000 Office Français de la Biodiversité (cf. diaporama joint)

Hugues CASABONNET, Chargé de mission à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), présente le bilan et les perspectives pour la partie marine du site Natura 2000.

Il rappelle en préalable l'historique et les missions de l'OFB.

#### 4.1.1. Animation 2019-2020

Hugues CASABONNET rappelle, en introduction, les principaux objectifs (non exhaustifs) pour la partie marine du site Natura 2000 « Île de Groix » :

- Habitats prioritaires (bancs de maërl, herbiers de zostères, forêts de laminaires et récifs d'hermelles :

- . Réduire l'abrasion et l'étouffement ;
- . Préserver ces habitats de pressions physiques nouvelles ;
- . Compléter la cartographie et veille ;
- . Veiller à la qualité des eaux.

- Enjeux secondaires (sables, roches circalittorales, Grand Dauphin et Marsouin commun) :

- . Veiller à la qualité des eaux ;
- . Limiter les pressions physiques (étouffement, granulométrie, arrachage de faune) ;
- . Acquérir de la connaissance sur les zones fonctionnelles et de biodiversité ;
- . Réduire les atteintes sur Grand Dauphin et Marsouin commun.

❖ **Mesure AC1 : Actualiser les connaissances sur la répartition spatiale des habitats prioritaires.**

**AC1-1 : Réaliser une campagne de terrain dédiée au récif d'Hermetelles.**

Le secteur contrôlé, situé au sud-est de l'île, est une zone d'activité au chalut de fond.

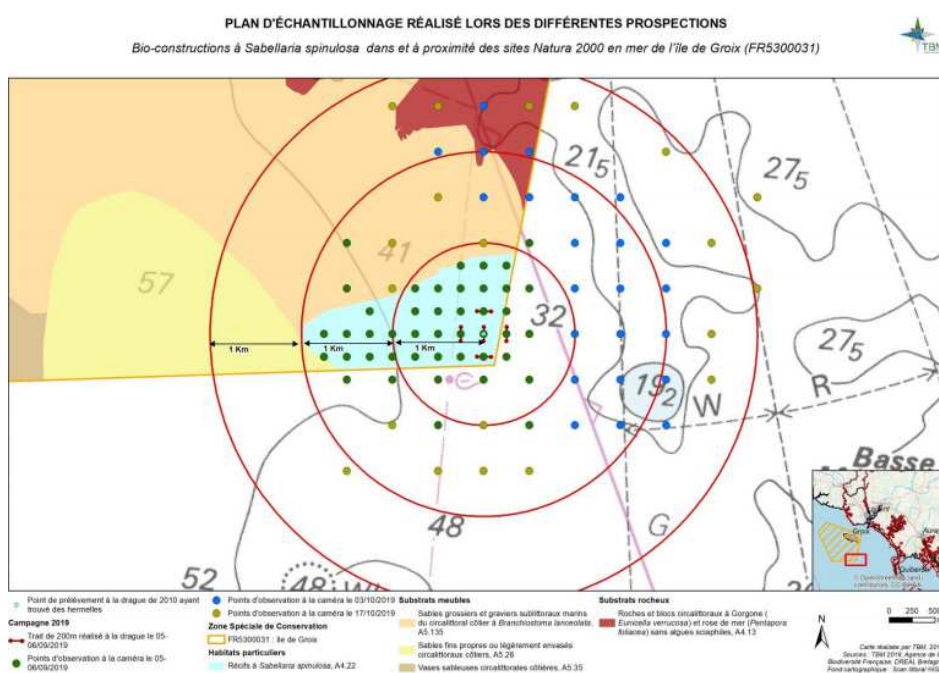


Figure 7 : Carte récapitulant les points caméra ainsi que les traits de drague Rallier du Baty réalisés lors des campagnes





Figure 3 : Caméra vidéo sous-marine (cliché TBM)



Figure 4 : Photo de la drague Rallier du Baty à gauche et d'un point initial (M13)

Le récif d'Hermelles (*Sabellaria spinulosa*) peut s'observer jusqu'à 40-60 m de fond.

Lors des prospections de 2019, aucun récif n'a été retrouvé (cf. carte des habitats observés ci-dessous). Le secteur de prospection, où la présence d'hermelles était suspectée, présente de forts courants marins et un fond instable (sédiments mobiles sur lit de graviers), et semble en fait peu propice à l'installation d'un récif pérenne d'Hermelles. De plus, cet habitat présente en soi une certaine variabilité naturelle.

Au vu de l'absence de récif, la discussion avec les pêcheurs professionnels concernés n'est pas à poursuivre. Les données de connaissance recueillies sont à intégrer au DOCOB du site Natura 2000.

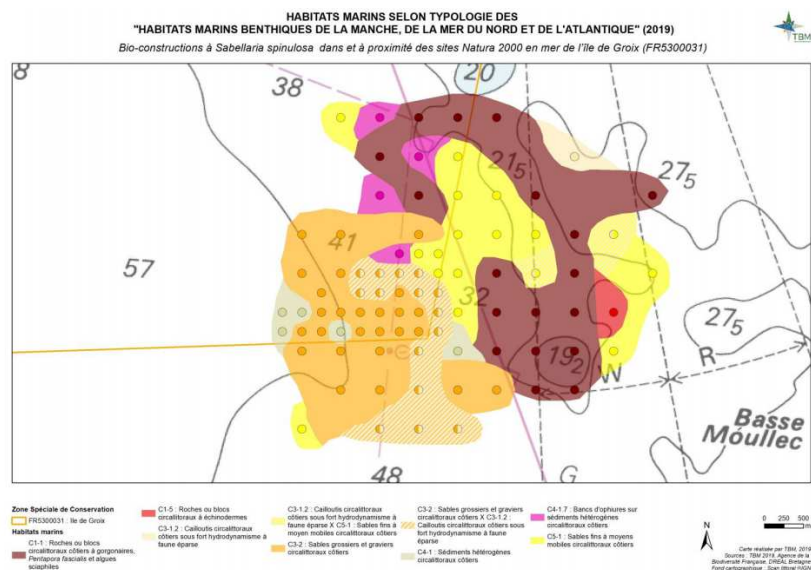


Figure 15 : Carte des habitats observés lors des prospections à la caméra

**AC1-2 : Réaliser une étude scientifique complémentaire sur les habitats prioritaires (maërl).**

Les bancs de maërl sont un habitat formé d'algues calcaires, particulièrement riche en biodiversité et constitue un enjeu prioritaire du site.

Une mesure d'acquisition de connaissances avait été définie lors de l'élaboration du DOCOB afin de compléter la cartographie des bancs de maërl et appréhender l'évolution de l'état de conservation du banc de maërl. Le protocole et les principaux résultats de l'étude ont été présentés. Le rapport final est en cours de finalisation.

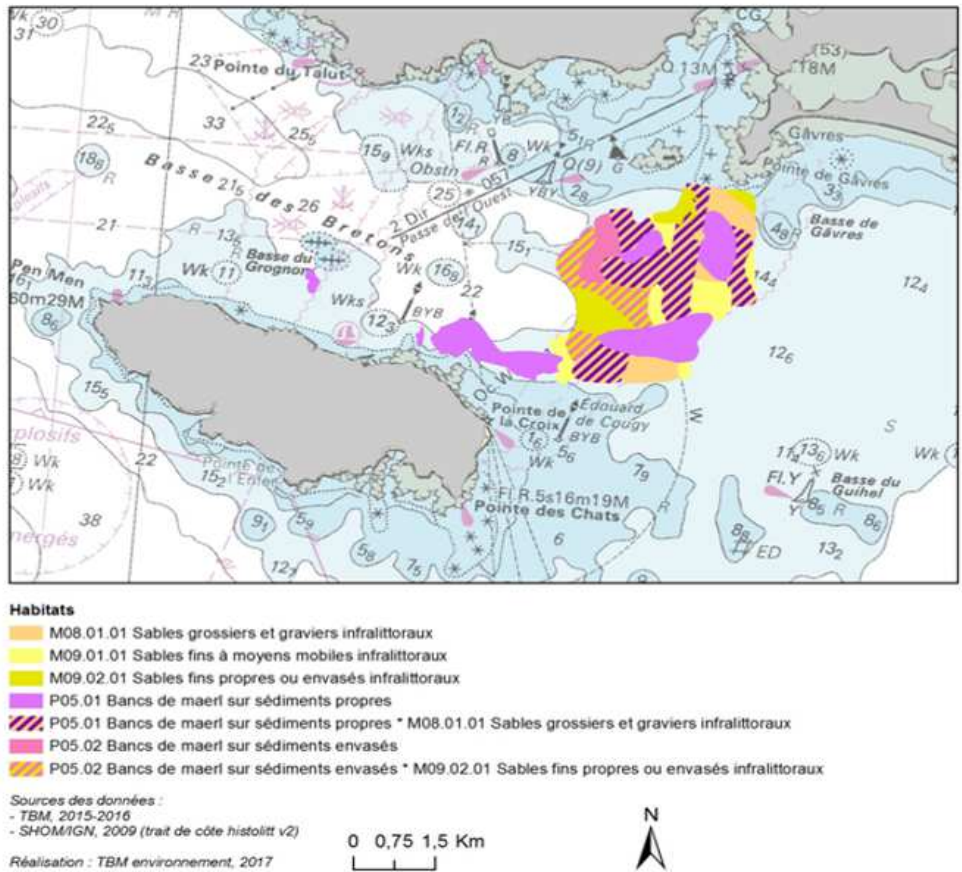


Figure 37 : Cartographie du banc de maërl de Groix par TBM (2017).

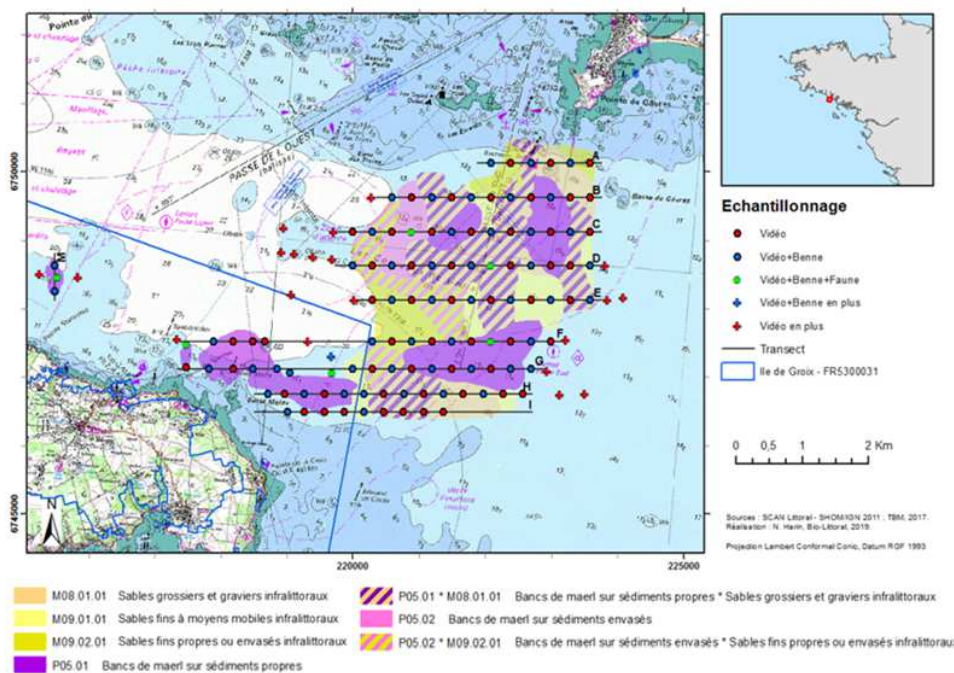


Figure 3 : Stratégie d'échantillonnage réalisée en avril 2019 (fond de carte TBM 2016).



Figure 5. Manipulation de la benne Day et prélèvement de maërl.

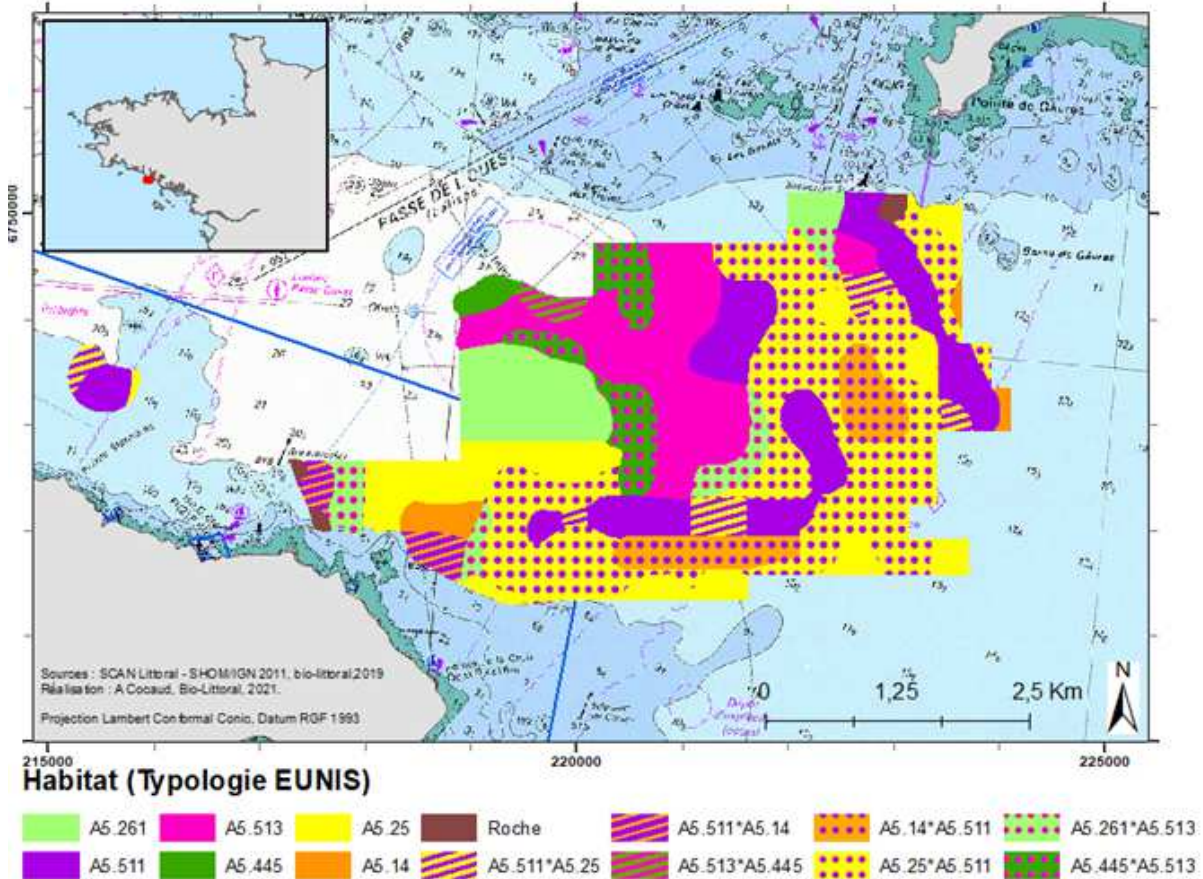


Figure 27 : Cartographie des habitats de la zone d'étude en 2019, selon la typologie Eunis.

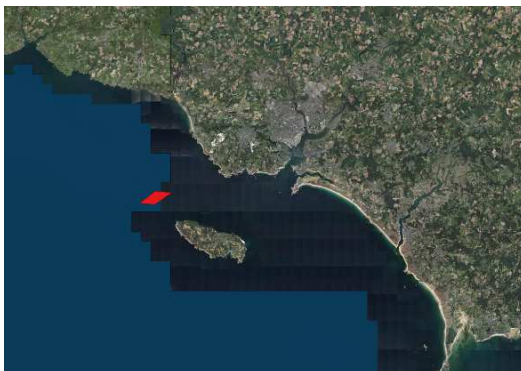
Typologie EUNIS	
<b>A5.14</b>	Sédiment grossier circalittoral
<b>A5.25</b>	Sable fin circalittoral
<b>A5.261</b>	A. alba et N. nitidosa dans du sable envasé..
<b>A5.445</b>	O. fragilis et/ou O. nigra sur sédiment hétérogène .. Bancs de maërl à Phymatolithon calcareum
<b>A5.511</b>	dans du gravier ou sable grossier propre infralittoral Bancs de maërl à Lithothamnion corallioides
<b>A5.513</b>	sur gravier vaseux infralittoral

Les secteurs à forte densité de maërl sont principalement situés en dehors du périmètre du site Natura 2000. Au regard de ces nouvelles connaissances, la conservation de cet habitat remarquable est à prévoir en conséquence, les modalités de préservation restent à (re)définir.

❖ **Mesure MER1 : Modifier la géométrie et le suivi de la zone d'immersion de sédiments portuaires en fonction des enjeux prioritaires du site.**

Mathias MARGER, Chargé de mission à la Région Bretagne, rappelle le contexte de cette mesure.

Depuis 1997, les déblais issus de dragages des ports de la rade de Lorient sont immergés sur un site délimité au nord-ouest de l'île de Groix (*localisation ci-dessous*).



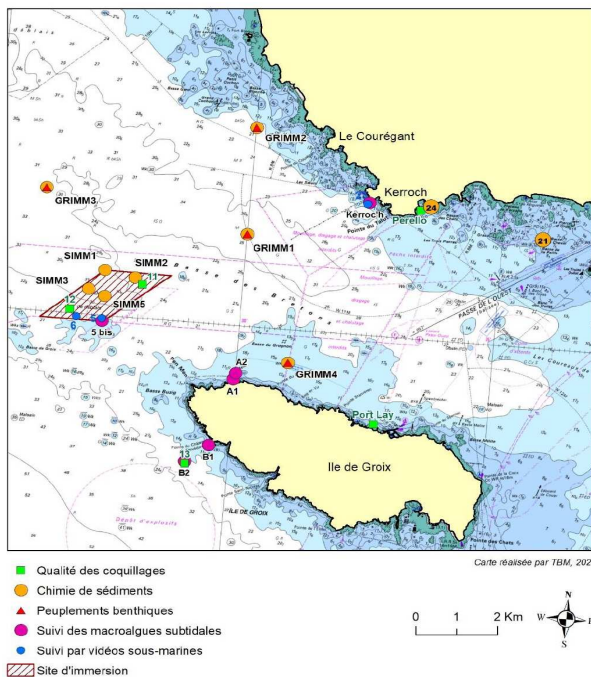
En juin 2019, une autorisation préfectorale décennale d'immersion a été délivrée de 167 000 m<sup>3</sup>/an (total de 949 000 m<sup>3</sup>) de sédiments pour les activités de dragage de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération, de Naval Group et de la Compagnie des ports du Morbihan. L'immersion est autorisée du 15 septembre au 15 juin (et interdite du 15 juin au 15 septembre).

Les volumes immergés étaient de l'ordre de 96 000 m<sup>3</sup> en 2019-2020, et sont en 2020-2021 de l'ordre de 110 000 m<sup>3</sup> (Rohu, chenal du Scorff, gare maritime de Lorient).

Cette autorisation implique de suivre l'impact environnemental de ces activités.

La Région Bretagne a la charge de la réalisation du suivi environnemental de ce site d'immersion. La Région Bretagne, Lorient Agglomération, Naval Group et la Compagnie des ports du Morbihan supportent à parts égales le coût annuel de ce suivi (70 000 €).

Le suivi environnemental porte sur : la caractérisation physico-chimique des sédiments, la caractérisation du peuplement benthique, la caractérisation des macro-algues, la réalisation de vidéos, le suivi des coquillages (*carte ci-dessous*).



Le comité de suivi du site d'immersion se réunit tous les ans pour proposer et valider les évolutions du suivi.

Les dernières évolutions du suivi sont les suivantes :

- 2017 : réduction de l'emprise du site d'immersion en remontant la limite sud du site d'environ 300 mètres vers le nord. Cette modification a été prévue pour réduire les éventuels effets de l'activité sur les habitats de laminaires à proximité du site d'immersion lors de l'élaboration du DOCOB, ainsi que des compléments en termes de suivi.

- 2017 : création d'un nouveau point de suivi pour l'habitat 1110-3 Sables grossiers et graviers = GRIM 4.

- 2019 : création de 4 nouveaux points de suivi physico-chimique au sein du site.

❖ **Mesure GOUV1-1 Porter à connaissance les enjeux de conservation dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation.**

- Projet de renouvellement de l'autorisation de ZMEL : appui de l'OFB sur l'EIN 2000 sur la partie marine.

- Plan de Gestion Opérationnelle des Dragages (PGOD) des ports de Lorient.

- Ferme éolienne flottante Groix/ Belle Île.

- Remplacement câble électrique sous-marin entre Groix et le continent.

- Compagnie du Ponant croisières Bretagne sud.

❖ **Mesure MER2 : Installer des mouillages innovants aux Grands Sables et/ ou à Quelhuit.**

Un accord entre le club de plongée SUBAGREC, la SELLOR et l'OFB est en cours de finalisation pour le financement des mouillages écologiques de Quelhuit pour la réduction des impacts sur les herbiers de zostères.

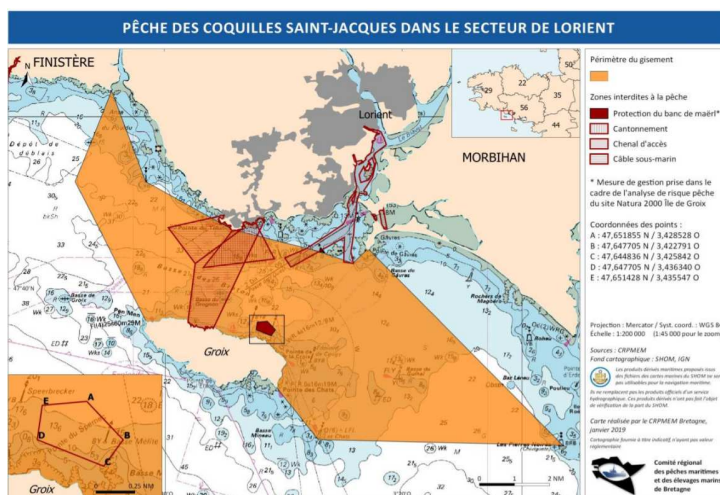
**Suivi des mesures de conservation sur la pêche professionnelle prises dans le cadre de l'analyse des risques.**

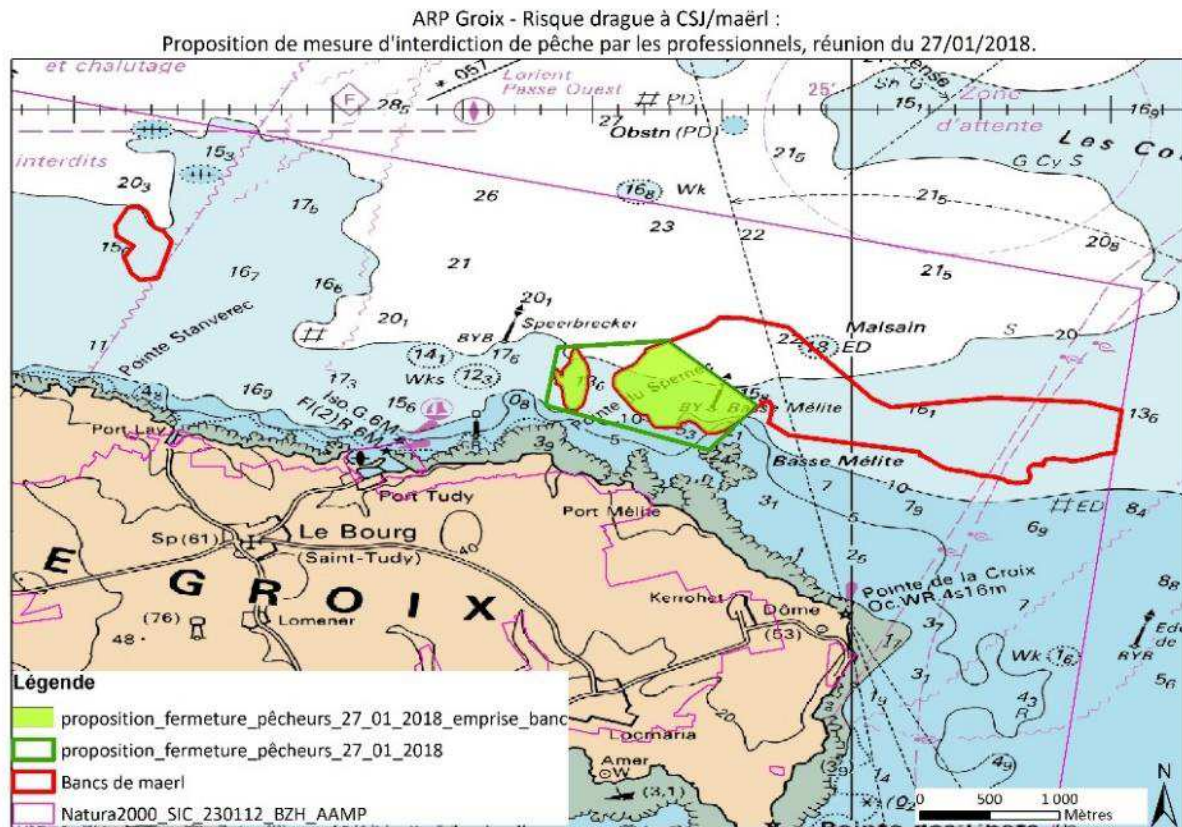
Sophie LECERF, Chargée de mission au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Bretagne, présente l'actualité des mesures du DUG de Groix prises dans le cadre de l'analyse des risques pêche.

❖ **Mesure MER6-1 : Créer une zone fermée à la drague à Coquille Saint-Jacques.**

Cette mesure de conservation a été adoptée dans le cadre de la délibération du CRPMEM Bretagne du 5 avril 2019 (article 1), approuvée par arrêté du Préfet de la région Bretagne le 18 avril 2019 : une zone de fermeture de la pêche des Coquilles Saint-Jacques à la drague sur le gisement a été définie pour la conservation du maërl au sein du site Natura 2000 « Île de Groix » appelée « zone de maërl » (cf. cartes ci-dessous).

Cette zone est de 26,8 ha de superficie, soit 26 % du maërl interdit à la drague (y compris maërl en zone de câbles). A compter de la campagne de pêche 2019-2020, la pêche des coquilles Saint-Jacques à la drague est interdite sur cette zone du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.





Le périmètre de la zone de conservation du maërl a été transmis aux pêcheurs sous format compatible avec les ordinateurs de bord, accompagné d'une sensibilisation à cet habitat (cf. *présentation du projet RESPECT ci-après*).

Sophie LECERF expose ensuite les résultats du suivi des activités de pêche à la drague à Coquille Saint-Jacques sur les habitats sensibles du site Natura 2000 « Île de Groix » (effort de pêche, nombre de navires). (cf. *diaporama joint*)

❖ **Mesure MER6-2 : Accompagner les professionnels vers une adaptation de la pratique de la pêche à la drague à Coquille Saint-Jacques.**

Une expérimentation de l'usage de la drague à ressort est menée sur le site.

Si l'expérimentation s'avère concluante d'un point de vue technique, il est proposé d'inciter les professionnels à utiliser cette drague (sous réserve de financements possibles).

Sophie LECERF rapporte le ressenti des pêcheurs ayant testé le dispositif de « drague à ressort » :

- Un pêcheur travaille avec une drague à ressort sur le site de Groix, mais il n'a pas travaillé sur le site lors des 2 dernières campagnes : « Il ne peut travailler que sur des fonds durs avec ce type de drague (c'est le cas à Groix). La drague à ressort n'est pas adaptée aux fonds meubles de Belle Île : il doit changer de drague lorsqu'il y va. La drague à ressort évite de remonter des cailloux, galets, déchets..., mais elle est moins pêchante. »

- Un autre pêcheur a testé la drague à ressort à Belle Île : il n'a pas été convaincu et ne souhaite pas s'équiper.

- Aucun autre pêcheur ne souhaite pour l'instant tester ce type de drague.

❖ **Projet RESPECT.**

Le CRPMEB Bretagne a proposé d'informer et de sensibiliser les pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostères et au maërl.

Cette mesure a été mise en œuvre dans le cadre du projet RESPECT (novembre 2018-octobre 2021) sur l'ensemble du territoire breton (dans et hors aires marines protégées) et des professionnels (embarqués, à pied, récoltants d'algues de rive).



Les objectifs du projet RESPECT sont de sensibiliser les pêcheurs professionnels à la biodiversité marine, de valoriser et de développer les pratiques de pêche durable et de répondre aux engagements du CRPMEM (analyses de risques Natura 2000).

Les principales actions engagées sont les suivantes :

- Actions d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les intérêts écologiques associés aux herbiers de zostère et aux bancs de maërl ;
- Transmission de la cartographie des herbiers de zostère et des bancs de maërl du site, compatible avec les ordinateurs de bord ;
- Pour les arts dormants : incitation à éviter les herbiers et le maërl et/ou à adapter les pratiques (privilégier les ancrages dans les zones sableuses plutôt que dans le maërl ou les herbiers, ou adapter les lestages pour qu'ils ne s'accrochent pas dans les herbiers).

Un « carnet de bord » a notamment été édité et remis en mains propres à chaque pêcheur (enquêtes Valpena, comités...).

Ce livret de sensibilisation à destination de tous les professionnels comporte un descriptif des habitats et espèces à enjeux et une synthèse de recommandations de pratiques durables.



## Exemple de double-pages « Roches circalittorales » :



© Yves Dado - 2019/Herpège de la biodiversité

### LES ROCHES PROFONDES À FAUNE FIXÉE

Les roches « circalittorales » se rencontrent globalement à partir de 20 m de profondeur. Avec la diminution de la lumière, la flore se raréfie pour laisser place à des espèces de faune fixée qui colonisent les substrats rocheux (éponges, gorgones, ascidies, roses de mer...).

L'Iroise et le sud Bretagne se caractérisent par la présence exceptionnelle du Corail arborescent jaune *Dendrophyllia cornigera*.



© Yves Dado - 2019



© Yves Dado - 2019

**L'Impact humain**

- Accrochage et ragage accidentel par les engins trainants, et arrachage de la faune fixée par les filets ou lignes qui s'y accrochent, sont des menaces pour ces milieux.



© Yves Dado - 2019

**Ce que dit la réglementation**

- La durée d'immersion autorisée des filets est limitée : relève quotidienne pour tous les filets, sauf pour les filets de mailage ≥ 220 mm (3 nuits maximum).
- Langouste rouge : la remise à l'eau des femelles grainées est obligatoire et la taille de capture est de 11 cm en Bretagne, afin de préserver les femelles matures et de pérenniser le stock.
- Les tourteaux et araignées clairs doivent être remis à l'eau.

⚠ Être attentif aux évolutions réglementaires concernant la pêche de la langouste rouge (modifications annuelles liées à l'évolution de l'état du stock et des données scientifiques).

**Adapter les pratiques**

- Arts trainants : éviter de pêcher à proximité immédiate des récifs, pour limiter les risques d'avaries, de croches et d'arrachage de faune fixée.
- Arts dormants : éviter de poser les engins à proximité immédiate des récifs, en cas de forts courants et de houle pour limiter les risques d'accroche.
- Remettre à l'eau les femelles grainées de homard.
- Signaler aux comités les captures de langoustes ou homards marqués
  - CDPMEM des Côtes-d'Armor : 02 96 20 94 18
  - CDPMEM du Finistère : 06 30 30 55 23 (ou 02 98 10 58 09).

**Parole de pêcheur**

« Avec les filets nous essayons d'impacter le moins possible pour protéger la faune fixée et préserver les engins de pêche. L'utilisation de filets à grandes mailles permet de limiter le contact avec le fond. Nous choisissons les conditions de filage pour limiter les risques d'accroche des filets avec la faune : par coefficient de marée inférieur à 70, au moment de l'étalement lorsque le courant est réduit et en évitant les jours de forte houle. Au chalut, nous travaillons essentiellement dans des zones sableuses, puisque les roches et coraux sont aussi synonymes d'avaries. Nous notons toutes les roches, croches, carcasses ou fonds durs sur l'ordinateur afin de bien connaître leur localisation. Nous ne voyons que très rarement des coraux ou gorgones dans le chalut. Notre intérêt est de préserver l'habitat naturel des poissons si nous voulons qu'ils reviennent et se reproduisent correctement. »

**Vincent Cadren**  
Patron du navire polyvalent l'Hyperbole, à Locquiren.



© Yves Dado - 2019

Des expositions itinérantes et fixes ont été créées : les herbiers de zostères, les bancs de maërl, le Puffin des Baléares. Elles sont affichées dans les Comités, lors des réunions, et prêtées aux Lycées maritimes bretons (Saint-Malo, Paimpol, Le Guilvinec...).

Des témoignages vidéos (films de moins de 2 minutes) sont diffusés sur le web et relayés via les Comités des pêches, la presse... et traitent de différents sujets : limiter l'impact des casiers et filets dans les herbiers, pêcher durablement les ormeaux en plongée dans les champs de blocs, déclarer ses captures accidentelles de mammifères marins, la gestion des engins de pêche usagés, recycler ses filets de pêche, réduire la pollution issue des déchets de ramendage.

Un site web dédié au projet RESPECT avec mise à disposition de toutes les ressources a été créé : <https://www.respect-peches-durables.org>

Une évaluation du projet RESPECT est prévue d'ici fin 2021.

Les analyses de risques se poursuivent sur plusieurs sites bretons, qui vont peut-être faire émerger d'autres thématiques ou besoins. Une suite à ce projet (RESPECT 2 ?) est en réflexion qui sera notamment fonction des conclusions de l'évaluation.

Léa TRIFAULT (RNN) soulève le problème des animaux morts échoués cet hiver et des nombreuses captures accidentelles de mammifères et d'oiseaux marins.

Sophie LECERF (CRPMEM) indique que dans le cadre de l'analyse des risques pêche, la réflexion a été tout d'abord menée sur les habitats marins et qu'elle est en cours pour les espèces.

Armand QUENTEL (CDPMEM 56) précise que les échouages sont un problème traité au niveau international et que la question des mortalités accidentelles est au cœur des réflexions de la pêche professionnelle.



❖ **Mesure CS1-7 : Concevoir et réaliser des sentiers pédagogiques sous-marins/ estran.**

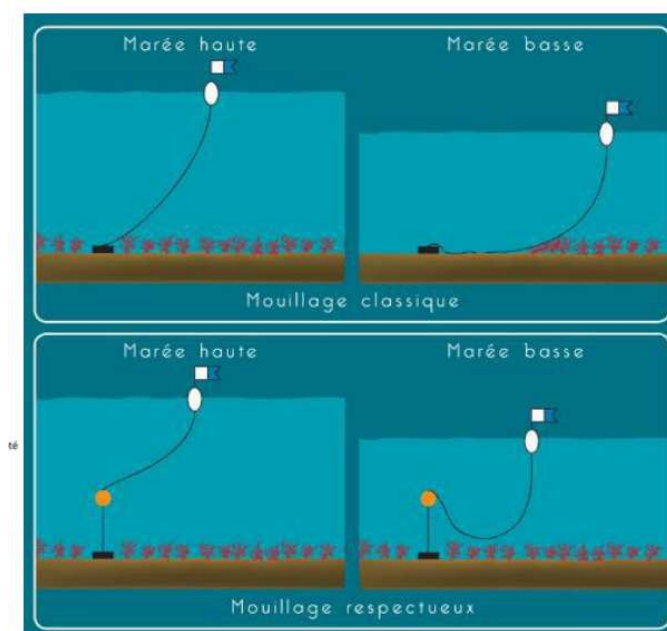
Cette mesure a été initiée à travers l'identification des secteurs potentiels (grandes plages), la reconnaissance des habitats sur site, des réflexions pour l'animation de ce sentier sous-marin en lien avec les acteurs (mairie/ Bretagne Vivante) et la recherche des financements.

Néanmoins, il n'a pas pu être finalisé cette année et bénéficié du financement du Life MarHa, mais le projet pourra être poursuivi avec l'engagement de la mairie.

#### 4.1.2. Animation 2021-2023

❖ **Mesure MER2 : Installer des mouillages innovants aux Grands sables (et/ ou à Quelhuit).**

Le projet à Quelhuit est porté par le club de plongée SUBAGREC. La mise en place de 2 mouillages écologiques (*schéma ci-dessous*), réservés aux clubs de plongée, doit avoir lieu en juillet prochain.



*Schéma du fonctionnement des mouillages écologiques, SIAGM*

❖ **Mesure AC3 : Etablir un état initial écologique de l'estran.**

Cette mesure sera menée en étroite collaboration avec la RNN, en associant également l'opérateur terrestre(-estran) du site Natura 2000 (Lorient Agglomération).

❖ **Mesure MER5 : Créer une « zone de référence marine » au sein du site Natura 2000.**

La réflexion est à initier.

❖ **Mesure MER3-1 : Ramasser les macrodéchets sous l'exploitation mytilicole.**

L'opportunité de l'AMI (Appel à Manifestations d'Intérêt) MarHa (Marine Habitats) est à saisir.

#### 4.1.3. Les Zones de Protection Fortes

Alice NOULIN (DREAL Bretagne) présente le projet (*cf. diaporama joint*).

Les Zones de Protection Fortes (ZPF) sont une mesure à mettre en œuvre au titre du « Plan d'action pour les milieux marins » : « Compléter le réseau des aires marines protégées par la mise en place de protections fortes (ZPF) sur les secteurs de biodiversité marine remarquable ».

Cette mesure est reprise dans le Programme d'actions du « Document Stratégique de Façade » (DSF) : « Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle ».

Les listes de ZPF potentielles seront approuvées avec les plans d'actions des documents stratégiques de façades. Leurs contours précis seront définis en lien avec les comités de gestion des sites et validés par le Conseil Maritime de Façade (CMF).

Les critères de définition d'une « zone de protection forte » sont :

- Une ZPF porte sur la biodiversité remarquable définie par les enjeux écologiques forts et majeurs de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) (annexe 5 du Document Stratégique de Façade - DSF) ;

- Elle est prioritairement mise en place au sein d'une aire marine protégée (AMP) ;

- Elle dispose d'une réglementation particulière des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte ;

- Elle s'appuie sur un document de gestion, élaboré par l'organe de gouvernance de l'AMP considérée, définissant des objectifs de protection et un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif ;

- Elle bénéficie d'un dispositif de contrôle opérationnel des activités.

Pour le secteur de ZPF potentielles « DCSMM 17 et 18 », qui concerne l'Île de Groix (y compris projet d'extension de la RNN), les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre du Document Stratégique de Façade sont les suivants :

- enjeux forts :

- . Récifs intertidaux et infralittoraux ;

- . Habitats biogéniques : bancs de maërl, forêts de laminaires ;

- . Vases circalittorales, vases subtidales.

- enjeux moyens :

- . Habitats biogéniques : herbiers de zostères.

- autres enjeux :

- . Récifs.

.....

Le Comité de pilotage valide le bilan 2020 et le prévisionnel d'activités 2021 présentés précédemment par les différents acteurs/ partenaires intervenant sur le site.

Dominique YVON clôt la réunion à 12h30, en remerciant toutes les personnes ayant participé à la tenue du Comité de pilotage.